4e ANNÉE, N° 162. — LUNDI, 14 MAI 1849.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *à Galata*.

Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.

A Marseille, chez *Mme veuve Camoin et Cie*.

A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, n. 5 Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople..... un an, 8 piastres
6 mois, 4 »
Provinces et Étranger un an, 9 »
6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres de 6.

Le Journal paraît les 1, 9, 11, 19, 21, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 14 Mai.

Il y a 5 à 6 ans, s'il avait été donné de prévoir les violentes secousses qui ébranlent, depuis un an, la plupart des États de l'Europe, et qui semblent si loin de toucher à leur fin, ne se fût-on pas cru alors autorisé à dire que la Turquie serait une des puissances qui auraient le plus à en souffrir? La Syrie, l'Albanie et le Kurdistan se seraient naturellement présentés à l'esprit de tout le monde pour corroborer cette opinion dont on eût tiré les inductions les plus graves contre l'avenir de l'Empire. Grâce à la sagesse des mesures qui ont été prises dans ces dernières années par le gouvernement impérial et qui sont continuées avec zèle et sollicitude pour assurer partout le règne pacifique des lois et le développement progressif du bien-être de toutes les populations indistinctement, les provinces que nous venons de nommer ont conservé une parfaite tranquillité. Nous devons dire néanmoins que, dans le Kurdistan, il a été fait, il y a peu de temps, quelques tentatives pour entraîner les habitans de ce pays à méconnaître l'autorité du gouvernement impérial; tentatives qui ont complètement échoué, et donné la preuve la plus convaincante que le règne de la sédition est passé.

Nourroullah bey, gouverneur héréditaire de la province de Hakiari, et l'un des chefs les plus considérables du Kurdistan, instigateur de l'insurrection dans laquelle les rebelles Bederhan bey et Khan-Mahmoud, chefs feudataires des provinces de Djézirè et de Kochalid succombèrent, tramait depuis cinq mois, avec plusieurs autres chefs de cette partie du Kurdistan, une nouvelle révolte contre l'autorité impériale. L'ex-vice-roi de ce gouvernement-général, Essad pacha, avait même été prévenu en dernier lieu que Nourroullah bey était passé en Perse pour organiser, entre Ouroumia et Lahidjan, un recrutement d'affidés, dans de larges proportions, parmi les tribus Kurdes soumises au gouvernement du Chah. Essad pacha, dès qu'il eut connaissance de ce projet de révolte, prit les mesures les plus sévères pour la garde des frontières de l'Azerbatidjan. Nous avons appris que ces mesures ont eu un plein succès: Nourroullah bey, cherchant à rentrer, avec quelques-uns de ses affidés, dans la province même de Hakiari, pour y mettre ses projets à exécution, est tombé dans les mains des autorités locales, qui se sont également emparé de Chérif bey, gouverneur héréditaire de l'importante province de Mouch, lequel complait au nombre des chefs Kurdes les plus puissans du pays. Chérif bey s'était associé aux projets de révolte de Nourroullah bey. Cette double capture fait le plus grand honneur à l'active vigilance du gouverneur-général du Kurdistan. Ce pays, qui avait si long-temps résisté aux efforts de l'autorité centrale, est donc complètement pacifié et soumis à une administration régulière; la tranquillité s'y trouve assurée d'une manière aussi solide que durable.

Des gouverneurs choisis parmi les plus dignes et les plus capables dans la carrière civile et administrative, ont été déjà nommés à l'administration de ces provinces qu'on pourrait considérer à juste titre comme nouvellement acquises à l'Empire.

Les chefs des factieux sont attendus prochainement à Constantinople, où leur procès sera jugé par le haut conseil d'État.

Le *Journal de Bucarest* publie, dans son numéro du 4 mai, le décret suivant adressé par le caïmacam au chef de l'administration judiciaire, sous la date du 15 avril:

« Ll. EExc. Fuad éfendi et le général Du-Hamel, commissaires impériaux dans votre principauté, par leurs notes n° 275 et 276, font connaître à la caïmacamie que la commission instituée pour instruire sur les faits criminels qui ont renversé l'ordre légal en Valachie dans le cours de l'année dernière, ayant terminé en partie ses travaux et examiné plus de cent personnes, il doit être procédé, conformément aux ordres du gouvernement de S. M. I. le Sultan, à l'établissement d'une haute cour criminelle, qui se hâtant sur les travaux préparatoires de la commission d'enquête, jugera les coupables politiques de deux catégories.

« 1° Ceux qui se sont opposés à main armée à l'entrée des troupes impériales ottomanes.

« 2° Ceux qui ont brûlé ou fait brûler le règlement organique.

« Quant aux autres coupables, ils resteront en état d'arrestation jusqu'à ce que les deux hautes cours suzeraine et protectrice aient décidé sur leur sort.

« A cet effet, LL. EExc. proposent que cette haute cour criminelle soit composée de la haute cour et de la cour criminelle, conformément à ce qui a été établi par l'ex-prince Ghyka, par son office de l'année 1841, sub n° 89, dans une circonstance analogue à celle du moment; que, sans entraver l'examen des affaires courantes, cette haute cour criminelle pourra se réunir trois jours par semaine afin de ne pas retarder le jugement des personnes sur lesquelles elle est appelée à prononcer; que M. le ministre de la justice sera invité à assister aux débats judiciaires en qualité de délégué du gouvernement; que les procès verbaux, pour charger coupable en partie subir, doivent être portés à la connaissance de la S. Porte; et que la S. Porte abandonne à la caïmacamie la confirmation des sentences judiciaires sur les coupables au second degré, c'est-à-dire pour les moins incriminés: quant aux condamnations qui seront portées contre les coupables au premier degré, elles devront d'abord être soumises à la confirmation de S. M. I. le Sultan.

« La caïmacamie, considérant que le fait audacieux de s'opposer à main armée à l'entrée des troupes impériales ottomanes ici, et de brûler une législation du pays qui lui a été octroyée par les deux hautes cours suzeraine et protectrice, est un crime des plus graves qui ne peut être pardonné aux personnes qui l'ont entrepris, spécialement dans un état dont les habitans se sont constamment signalés par leur attachement au maintien de l'ordre légal, en vertu des demandes sus-énoncées de S. Exc. Fuad éfendi et de S. Exc. le général Du-Hamel, invite l'honorable département à appeler immédiatement, la haute cour et la cour criminelle à se réunir dans un seul endroit et en un seul corps pour s'occuper, pendant les trois jours de la semaine qui sont fixés, des travaux dont elle est chargée, et de délibérer sur le degré de culpabilité de chacun de ceux qui seront soumis à son jugement, pour peser, à la suite, les condamnations qui doivent être appliquées.

« M. le Sardar Jean Soutzo, procureur à la cour appellative criminelle, est chargé de remplir les fonctions de procureur auprès de la haute cour criminelle.

« M. le chef du département de la justice est chargé de l'exactitude exécution des dispositions sus-énoncées, et de porter à la connaissance de la caïmacamie tous les procès verbaux devisés qui seront adoptés par cette haute cour criminelle, sur chacune des personnes qui lui seront présentées pour être jugées, comme aussi, à la suite, de lui présenter suivant les dispositions légales en vigueur toutes les sentences qui seront émanées d'après toutes les formes voulues.

« Le caïmacam (signé) Const. Catacuzène. »

Dans la séance de la chambre des communes du 19 avril, M. Anstey a demandé à lord Palmerston s'il avait reçu des nouvelles de Constantinople au sujet d'une demande par le gouvernement russe, pour que la Porte eût à éloigner les troupes turques de la Moldavie et de la Valachie, sous la menace que si ces troupes n'étaient pas retirées, l'ambassadeur russe recevrait l'ordre de demander ses passeports?

Lord Palmerston a répondu:

Je ne crois pas qu'aucune demande semblable ait été faite par le gouvernement russe; au contraire, j'ai toute raison de croire que la nouvelle à laquelle l'honorable membre vient de faire allusion est tout à fait dénuée de fondement. Dans le fait, la présence des troupes ottomanes sur le Danube a été demandée par la Russie, et j'ai appris que récemment la Russie a envoyé le général Grabbe, officier de grande distinction, à Constantinople, dans le but, me dit-on, de tâcher d'effectuer un arrangement à l'amiable de la question en litige.

Dans la séance de la chambre des lords du même soir, lord Beaumont a annoncé qu'il ferait incessamment une interpellation au sujet de l'occupation des provinces danubiennes par la Russie.

Nos correspondances d'Athènes n'offrent rien de saillant. La presse athénienne ne s'occupe que de l'appréciation du nouveau cabinet, qui a rencontré peu de sympathies.

Le gouvernement est à la recherche d'une nouvelle Californie, qui lui a été indiquée par M. Xénos, consul hellénique à Smyrne. On lit à ce sujet dans le *Courrier d'Athènes*:

« Nous avons parlé, il y a deux ans environ, de l'avis donné au gouvernement, par M. Th. Xénos, consul-général hellénique à Smyrne, de l'existence d'un trésor dans une certaine localité de Morée; et avis reposait sur les renseignements fournis au consul précité par un Turc ancien habitant du Péloponnèse. Or, il paraît que ce bruit a repris consistance, et dans la nuit du 12 au 2 courant, le vapeur *Othon* est parti inopinément pour nous ne savons quel point des côtes de la Laconie, ayant à son bord une commission composée de MM. N. Silvergos, président de la cour des comptes, N. Théocharis, G. Spanolaki, trésorier-général, hommes entendus en matières de finance, et Th. Xénos, en sa qualité de possesseur du précieux secret. Ces MM. sont, assure-t-on, chargés des recherches relatives au trésor en question, et on leur a adjoint la compagnie de voltigeurs du 4e bataillon d'infanterie de ligne, ainsi que trois brigades de gendarmerie, soit pour appuyer l'exhumation de ces richesses imprévues, soit pour leur servir d'escorte jusque dans les caisses de l'État. »

Extrait de la *Gazette de Vienne*:

D'après les nouvelles officielles du théâtre de la guerre de Hongrie, publiées à Vienne le 24 et le 25 avril, pour faire suite au 35me bulletin de l'armée, Buda restait occupée par un nombre suffisant de troupes autrichiennes; la division Csorich se tenait à Gran et couvrait le passage du Danube près de cette ville; le gros de l'armée, en suivant toujours, sur la rive droite du Danube, les mouvemens de l'ennemi, allait se concentrer de plus en plus; la forteresse de Cormorn, vers laquelle le gros du corps de Gongey s'avançait, était constamment observée par les troupes impériales et le bombardement ne discontinuait pas; le corps d'armée du lieutenant-feld-maréchal Wohlgemuth enfin, composé de six brigades, occupait tout le terrain de Sellye, Epériessy, Nyarazd et Bös, s'étendant avec son aile droite jusqu'au Danube, sans qu'il fût arrivé rien de saillant sur cette ligne depuis les rapports précédens.

Le 28 avril a paru le 36me bulletin de l'armée de Hongrie. Voici son contenu:

Le lieutenant-feld-maréchal comte Schlick mande en date de Pusta-Herkat, le 26 avril, ce qui suit:

« Ce matin, depuis les 4 heures 1/2, l'ennemi avait ouvert, de derrière ses retranchemens, une forte canonnade sur les troupes qui environnent Comorn. A l'aube du jour, il s'déployait, sous l'égide de cette canonnade, des forces considérables. La division du lieutenant-feld-maréchal Simunich avant pris ensuite à la baïonnette les signes situés sur le Sandberg (Montagne de sable), la brigade Lichtenstein forcée d'abandonner, tendis que la brigade Montenuovo le prenant par derrière et par un de ses flancs exécutait, sous le commandement du colonel Kiesslinger du régiment de cuirassiers Auersperg, une attaque qui, appuyée d'une batterie de fusées, a été couronnée d'un plein succès. Toutes les batteries ennemies ont aussitôt cessé leur feu et se sont retirées; 6 divisions de hussards ont été repoussées. A cette occasion, le régiment de cuirassiers Auersperg et les lanciers Civallari ont attaqué si vigoureusement 2 divisions de hussards et 2 bataillons de Honved (garde nationale hongroise), que ces derniers ont été presque entièrement taillés en pièces. Dans cette attaque, le colonel Kiesslinger et un capitaine des cuirassiers Auersperg et le capitaine Eszeberk des lanciers Civallari ont été blessés. L'ennemi a été repoussé sur tous les points: cependant sous le feu de la forteresse de Comorn, il a effectué sa retraite. »

La *Gazette de Vienne* du 1er mai contient, dans sa partie officielle, l'article suivant:

« La révolte en Hongrie a gagné, depuis quelques mois, une telle étendue et, dans sa phase actuelle, elle paraît d'une manière si prononcée le caractère d'une réunion de toutes les forces du parti tendant au bouleversement de l'Europe, que tous les États ont un intérêt commun à soutenir le gouvernement impérial dans sa lutte contre la dissolution de tout ordre social qui se propage dans ce pays. Ces raisons importantes ont décidé le gouvernement de S. M. l'Empereur à réclamer l'assistance armée de S. M. l'Empereur de Russie, qui la lui a assurée aussitôt, avec le plus noble empressement et dans la mesure la plus propre à en garantir l'efficacité. Les dispositions concertées à cet effet entre les deux parties sont en pleine voie d'exécution. »

Un article sémi-officiel de la *Gazette de Vienne* du 30 avril s'exprime en ces termes sur les négociations pendantes entre l'Autriche et la Sardaigne:

« A peine la nouvelle de l'armistice conclu le 26 mars était-elle parvenue ici, que le gouvernement impérial s'empressa de nommer dans la personne du ministre du commerce, M. Brik-L, son plénipotentiaire chargé de conduire les négociations de paix. Déjà le 1er avril M. Brück partit pour Milan, mais arrivé dans cette ville, il dut y attendre les négociateurs piémontais jusqu'au 13. Après leur arrivée, le plénipotentiaire autrichien proposa pour préliminaires de paix basés de la paix, savoir: 1° la reconnaissance pleine et entière des limites territoriales de l'Autriche dans l'étendue qu'elles avaient conformément aux traités, avant l'explosion de la guerre. 2° Indemnisation des frais de guerre par deux fois imposés à l'Autriche par une attaque injuste. Les plénipotentiaires sardes ne parurent pas vouloir faire des objections contre ces bases, et le projet de paix y relatif, qu'on leur avait communiqué. Mais lorsqu'on arrêta de notre côté le chiffre de l'indemnité basé sur des comptes-rendus officiels, les négociateurs piémontais le déclarèrent simplement au-dessus des forces de leur pays, sans y opposer une proposition quelconque de leur côté. En même temps, ils firent savoir que leur gouvernement à cet égard avait fait appel à la protection de la France et de l'Angleterre. Le plénipotentiaire autrichien crut devoir protester de droit contre une pareille ingérence d'un tiers dans une négociation que la Sardaigne par l'article 1er de l'armistice s'était obligée de conclure à terme avec l'Autriche seule dans le plus bref délai possible.

« Néanmoins le ministère mûrit du désir de faciliter autant que possible la conclusion de la paix, et autorisa le négociateur autrichien à réduire le chiffre de l'indemnité en tant que les intérêts de l'état le permettaient.

« En attendant, le Piémont avait prié avec instance qu'on désistât de l'exécution de l'article 3 de l'armistice en tant qu'il autorise les troupes impériales et royales à fournir de ses rangs la moitié de la garnison d'Alexandrie. Le plénipotentiaire impérial se chargea de la responsabilité d'un ajournement de l'exécution de cette mesure dans l'espoir de voir le gouvernement piémontais profiter de ce délai pour arriver plus promptement à un arrangement avec l'Autriche. Mais ce terme était expiré sans que le gouvernement sarde eût donné une déclaration formelle sur le projet de paix. M. Brück ne se crut plus autorisé à retarder davantage l'exécution de l'article 3 de l'armistice. Les autorités militaires fixèrent donc le 3 pour le jour où les troupes impériales destinées à former la demi-garnison d'Alexandrie devaient y entrer. Le matin de ce même jour les commissaires sardes déclarèrent qu'en l'intention du gouvernement impérial d'insister, en vertu de l'article 3 de l'armistice, sur l'occupation d'Alexandrie, ils avaient reçu l'ordre de ne pas continuer, pour le moment, les négociations de paix sans toutefois les regarder comme entièrement rompues. Sur cela ils quittèrent Milan où le ministre, M. Brück demeure encore. »

Le bruit de l'abdication du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, répandu par les journaux de Marseille, paraît n'avoir aucune espèce de fondement. — Les événemens ont démenti la nouvelle du refus du gouvernement sarde de recevoir des Autrichiens en garnison dans la citadelle d'Alexandrie. (*Voir plus bas.*)

Aujourd'hui, nous avons reçu la nouvelle positive qu'un corps d'armée russe est entré en Buckovine, pour appuyer les opérations militaires de l'armée autrichienne contre l'insurrection hongroise qui a déjà pris les proportions les plus étendues.

AU RÉDACTEUR.

Ghemlek, 2 mai 1849.

Monsieur, le Rédacteur,

Vous apprendrez sans doute par la notoriété publique l'accident survenu au paquebot à vapeur ottoman *Esséri-Tidjaret* (autrefois le *Levant*), commandé par le capitaine Emin bey, dans sa traversée de Constantinople à Ghemlek.

Partis hier matin, 1er mai, sur le paquebot à vapeur *Esséri-Tidjaret*, capitaine Emin bey, pour nous rendre de Constantinople à Ghemlek, nous nous trouvions, vers 10 heures du matin, par le travers des Iles des Princes, lorsque le capitaine donna l'ordre de stoper et de tirer un coup de canon pour aviser le *Tahiri-Bahri*, qui venait de nous dépasser depuis une demie heure, de venir à notre secours, et fit hisser ensuite les signaux nécessaires. Malgré le calme parfait qui régnait et le peu de distance qui nous séparait du *Tahiri-Bahri*, le capitaine Mehmet bey, qui commande ce dernier paquebot, ne changea nullement sa route, et si même la détonation du canon n'avait pu se faire entendre jusqu'à lui, cet officier aurait dû voir nos signaux de détresse et la position hors de route que notre commandant avait fait prendre à notre bateau.

Le capitaine Emin bey, à qui toutes passagers demandaient la raison de notre halte forcée au milieu de la Mer de Marmara, et qui ne voulait pas les effrayer, nous dit qu'une légère fuite d'eau s'était déclarée dans la chaudière, mais qu'il n'y avait aucun danger. Il tâchait de rassurer tout le monde et principalement les dames qui nous accompagnaient et qui n'étaient que trop effrayées. On voyait cependant à sa physionomie, et c'est ce qui motivait la panique qui s'était emparé de presque tous les passagers et de l'équipage, que si le danger n'était pas imminent, nous avions dû nécessairement échapper à une catastrophe terrible, car sa figure était toute bouleversée. Il nous a du reste déclaré plus tard, lorsque les deux cent dix étaient, que la fuite d'eau de la chaudière avait occasionné la déperdition de tout le liquide, et qu'il avait craint au moment que le feu des fournaux, échauffant le métal à un degré extrême, ne mît l'incendie à bord. Dix minutes encore et nous brûlions!.....

Nous voilà donc forcés de rester par un calme plat au milieu de la Mer de Marmara, allant en dérive, et au nombre de plus de 120 personnes, sans savoir de quelle manière nous serions tirés de cette position pleine d'angoisses.

Il est juste de dire que le capitaine s'était empressé d'envoyer aux Iles des Princes, M. Issaverdens, comptable du bord, dans une des embarcations, afin de faire donner avis à l'administration de l'accident qui était arrivé à son bateau. Mais d'après le calcul que nous faisions du temps nécessaire pour atteindre l'île Antigone, d'où l'on devait expédier un *kaïque* en ville, de la perte de temps pour demander à l'Arsenal un paquebot à vapeur et pour que ce bateau pût préparer ses fournaux, avoir la vapeur nécessaire pour se mettre en route et venir jusqu'à nous, nous craignions de passer toute la journée et une grande partie de la nuit à attendre ce secours, et juger, monsieur, de la position critique de 120 personnes, la plupart sans abri, sans vivres et et sans eau!

Heureusement que vers 3 heures de l'après-midi, nous avons vu passer au loin un paquebot à vapeur, auquel notre capitaine fit les signaux de détresse. Au premier coup de canon, ce bateau changea de direction et arriva sur nous. Peu d'instans après nous étions passés à son bord, et prenions la route de Ghemlek, menant à la remorque notre infortuné *Esséri-Tidjaret*.

Nous avons tous à nous louer de la manière charmante dont nous avons été reçus à bord de ce paquebot, l'*Esséri-Nusret*, par S. Exc. Salih bey, directeur des fabriques impériales, qui se rendait à Ghemlek et qui s'estimait très heureux d'avoir pu abréger nos angoisses. Le commandant du bateau, Suleymn-capitan, a été également plein de complaisance pour tous, et a mis son équipage à notre disposition pour aider au transbordement de nos effets.

Nous savons de source certaine que le paquebot n'était pas en état de faire le voyage, et nous ajouterons que si l'on doit garder des ménagemens pour les personnes, on doit signaler au gouvernement et à l'opinion publique les actes qui, comme celui-ci, peuvent compromettre l'existence de tant de monde. C'est à ce titre, Monsieur le Rédacteur, que je vous prie d'insérer cette lettre dans les colonnes de votre estimable journal, qui s'est voué à la défense des intérêts orientaux, pensant, avec raison, que ces intérêts que vous défendez sont également ceux des sujets de S. M. I. Abdul-Medjid et ceux des étrangers qui reçoivent une hospitalité si honorable dans ses États.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un des passagers de l'*Esséri-Tidjaret*.

CINQUIÈME LISTE des offrandes mises à la disposition de S. S. Pie IX comme témoignage de sympathies affectueuses.

Les Sœurs de l'hôpital français à Péra et les enfans de leurs classes p. 200, M. l'abbé Bernard 100; le collége français de Bébec 400; M. Baumann 30; M. Aretin 20; M. Perpignani 50; N. Perpignani 50; Mlles Cathér. Perpignani 50; Éléonore Perpignani 10; Marie Perpignani 10; Joseph Perpignani 10; Marc Perpignani 10; Th. Perpignani 10; G. Perpignani 20; Mlle Thérésine Sarbaud 5; Maria Rugieri 5. Total p. 99

Total de la liste précédente p. 6,766 15

Total P. 7,755 15

Par ordonnance impériale du 10 de ce mois:

Zin pacha, dons nous avons annoncé, dans notre dernière feuille, la nomination au poste de gouverneur de Hakiari, est nommé gouverneur de Vidèn;

Izzet pacha, caïmacam par intérim de Hakiari, est nommé gouverneur de cette province, avec le titre de vézir;

Séid éfendi, sous-directeur de la police, est nommé emploi-kéhya de S. Exc. Riza pacha gouverneur de Brousse.

Halimi éfendi a été nommé caïmacam d'Islimian.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, pour y assister à la prière de midi.

— Samedi, le Sultan accompagné des officiers de son palais et de tous les ministres, a visité l'école doghmin située près de Cassim-Karhane. Cet établissement a été entièrement réparé, agrandi et organisé sur le pied de l'École militaire du Séraskiérat, grâce aux soins intelligens et efficaces de S. A. Abdul-Fettah pacha, à qui S. M. a témoigné toute sa satisfaction impériale.

A son arrivée et à son départ, le Sultan a été salué par les batteries de terre et les bâtimens de guerre mouillés dans les eaux de l'Arsenal.

— Aujourd'hui, le Sultan s'est rendu au *Yéldi d'Ok-Meïdan* où, chaque année, et à pareille époque, il est d'usage que le Prince régnant se livre à l'exercice du tir de la flèche.

— Jeudi, dans l'après-midi, le Sultan, accompagné de deux de ses princesses ses filles, s'est rendu à son kiosque des Eaux Douces d'Europe, où S. M. I. a passé une partie de la journée.

— Rusteim bey, secrétaire de Fuad éfendi, commissaire de la S. P. dans les principautés danubiennes, dont nous avons annoncé il y a quelque temps l'arrivée à Constantinople, s'est embarqué mardi dernier, sur le bateau à vapeur autrichien la *Comte Kolowrat* pour retourner à son poste.

— Le pavillon impérial, nous écrit-on de Bagdad, a été dernièrement arboré à la quarantaine. S. Exc. le gouverneur-général, Neïjib-pacha avec son fils Ahmet bey, le Ferik-Asmi pacha et deux autres généraux de l'armée assistaient à la cérémonie. Au moment de la prière pour la prospérité d'une institution qui a pour but de préserver ces contrés de la peste, fléau dont les ravages en 1831 y ont laissé de si cruels souvenirs, deux brebis furent égorgées en sacrifice par le directeur en chef du service sanitaire de Bagdad, Ibdji-Rahib bey et le pavillon impérial fut salué de 21 coups de canon. Le temps a été beau et la foule immense. Ce jour même deux régimens de troupes venaient d'arriver, et cette coïncidence n'a pas peu contribué par le mouvement de troupes auquel elle a donné lieu, à l'éclat de l'inauguration du premier établissement sanitaire dans l'Irak.

La commission sanitaire poursuit sa tâche, et grâce à l'appui du gouvernement impérial et avec l'excellente disposition qu'ont les peuples de ces contrées pour toute réforme utile, elle saura vaincre les difficultés que lui salue de 21 coups de canon,